



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion Sociale  
Hauts-de-France

Amiens, le 23 février 2017

Pôle des politiques de  
jeunesse

Affaire suivie par :  
Véronique BUYENS-  
DAGMEY  
Tél : 03 03 20 14 42 80

Courriel : [veronique.buyens-dagmey@drjscs.gouv.fr](mailto:veronique.buyens-dagmey@drjscs.gouv.fr)

### COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT 27 février 2017

#### ACTUALITES SERVICE CIVIQUE

##### ❖ Rappel du dispositif

Le service civique, dispositif d'engagement des jeunes mis en place en 2010 est un succès, il permet à la fois aux jeunes de s'engager pour faire l'expérience de la citoyenneté, de l'intérêt général, et il représente un véritable avantage dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune.

##### ❖ Evolution du service civique

En 2015, il est devenu universel, ainsi tout jeune qui le souhaite doit trouver une mission. A partir de 2016 il se généralise, l'objectif d'ici 3 ans étant que la moitié de la classe d'âge des 16-25 ans, soit 350 000 jeunes puisse devenir volontaire en service civique.

La région Hauts-de-France a été dès le démarrage de ce dispositif très réactive, et c'est ainsi que depuis 2010, plus de 20 000 jeunes de la région ont réalisé une mission de service civique, dont près de 6200 en 2016.

##### nb volontaires de la région ayant effectué un service civique

années	2014	2015	2016
flux ( nouveaux recrutés dans l'année)	2 958	4 722	6 190
stock ( mission démarrée en n-1)	1 638	1 753	3 296
total	<b>4 596</b>	<b>6 475</b>	<b>9 486</b>
évolution		41%	47%

Cible 2017 : 9768 nouveaux jeunes, soit avec le « stock » 2016 (4365) plus de 14 000 jeunes, soit + 49%

## ❖ **Apports de la nouvelle loi égalité citoyenneté**

Pour accompagner cette montée en charge, la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié des dispositions relatives au service civique, et a notamment élargi les catégories d'organismes éligibles.<sup>1</sup>

Au départ limité aux associations, collectivités territoriales et services de l'Etat, désormais, l'ensemble des organismes d'habitation à loyer modéré mentionné à l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitat sont éligibles au service civique soit :

- Les offices publics de l'habitat
- Les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré
- Les sociétés anonymes coopératives de production et les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré
- Les fondations d'habitations à loyer modéré.

Par ailleurs, l'agence a conclu une convention avec l'ANAH<sup>2</sup> le 23 décembre 2016 pour la période 2016-2018. Un référentiel de missions adapté au champ des politiques publiques de l'habitat privé sera prochainement établi.

## ❖ **Quelles missions proposer ?**

L'Agence du service civique a prévu d'actualiser son référentiel des missions, mais sans attendre on peut d'ores et déjà indiquer que les missions<sup>3</sup> pouvant être proposées, porteront sur :

- Le renforcement du lien social entre les locataires,
- Favoriser l'intégration des nouveaux locataires
- Développer des passerelles avec les maisons de quartiers et acteurs sociaux du terrain
- Prévention des incivilités
- La sensibilisation aux éco-gestes
- .....

## ❖ **Vos correspondants**

4 étapes sont à accomplir : le repérage des organismes intéressés, l'écriture des missions à proposer, le calibrage du nombre de jeunes, le dépôt de la demande d'agrément, le recrutement des jeunes volontaires.

Les services de la DRJSCS et des DDCS sont là pour vous accompagner<sup>4</sup>

Plusieurs types d'agrément sont possibles :

- Un agrément collectif, déposé par un organisme pour le compte d'un ensemble d'organismes, désignés
- un agrément simple avec mise à disposition des jeunes auprès d'autres organismes (intermédiation)
- un agrément déposé par un organisme pour lui-même

DRJSCS Hauts-de-France : [drjscs-hdf-service-civique@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs-hdf-service-civique@drjscs.gouv.fr) - 03 22 33 89 00 et 03 20 14 42 42

DDCS de l'Aisne : [ddcs-directeur@aisne.gouv.fr](mailto:ddcs-directeur@aisne.gouv.fr) - 03 60 81 50 00

DDCS du Nord : [ddcs-service-civique@nord.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@nord.gouv.fr) – 03 20 18 33 33

DDCS de l'Oise : [ddcs-service-civique@oise.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@oise.gouv.fr) – 03 44 06 48 00

DDCS du Pas de Calais : [ddcs-service-civique@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@pas-de-calais.gouv.fr) - 03 21 23 87 87

DDCS de la Somme : [ddcs@somme.gouv.fr](mailto:ddcs@somme.gouv.fr) : 03 22 97 80 80

---

1 Cf annexe fiche ASC – nouveautés de la loi égalité citoyenneté

2 Cf convention en annexe

3 Ex de missions proposées d'ores et déjà dans d'autres régions en annexe

4 Cf flyer « faites le saut »